

# La réforme de la politique de la ville dans le Val d'Oise

Sylvie FEUCHER

Préfète déléguée pour l'égalité des chances

# Ordre du jour

- Pourquoi une réforme de la géographie prioritaire?
- Méthodologie de la cartographie
- Nouvelle géographie prioritaire
- Les contrats de ville
- Méthode de travail
- Questions diverses

# Pourquoi une réforme ?

**Accumulation de zonages et de dispositifs** présentant chacun des avantages et financement

751	Zones Urbaines Sensibles (ZUS)
416	Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU)
594	Quartiers en rénovation urbaine
100	Zones Franches Urbaines (ZFU)

= dilution et saupoudrage des moyens

# Pourquoi une réforme ?

Simplifier la géographie actuelle en créant un  
périmètre unique

**le quartier politique de la ville (QPV)**

Objectif :

Recentrer les territoires les plus en difficultés pour  
faire de la politique de la ville un levier de  
développement et de cohésion sociale et urbaine  
pour ces quartiers

# Méthodologie

Critère unique :  
concentration de population à bas revenu

Seuil bas de revenu fiscal médian:  
12 800€

Prise en compte des spécificités de chaque territoire :  
Revenu fiscal médian national est pondéré par le revenu fiscal  
médian de l'agglomération

# Méthodologie

Carroyage :

Découpage du territoire national en carreaux de  
200mx200m

Cartographie des bas revenus :

carreaux ou amas de carreaux qui accueillent au  
moins 1000 habitants ayant un revenu fiscal  
inférieur à 12 800€

# Méthodologie

## Calendrier de la phase de concertation et de validation du périmètre

<b>30 juillet</b>	<b>2 quartiers ou moins</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>CC du Haut Val d'Oise</b> (Persan)</li><li>- <b>CA Val et Forêt</b> (Ermont)</li><li>- <b>CA Roissy Porte de France</b> (Goussainville)</li></ul>
<b>31 août</b>	<b>De 5 quartiers ou moins</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>CA de la vallée de Montmorency</b> (Montmagny et Soisy-sous-Montmorency)</li></ul>
<b>15 septembre</b>	<b>De 10 quartiers ou moins</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>CA Argenteuil Bezons</b> (Argenteuil et Bezons)</li><li>- <b>CA Le Parisis</b> (Franconville, Herblay, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois et Taverny)</li><li>- <b>CA Cergy – Pontoise</b> (Cergy, Saint-Ouen, Osny, Vauréal, Eragny et Pontoise)</li><li>- <b>CA Val de France</b> (Garges-Lès-Gonesse, Sarcelles, Villiers-le-Bel et Gonesse)</li></ul>

LES COMMUNES

EPCI	Commune	Nombre de quartiers
<b>CA Argenteuil - Bezons</b>	Argenteuil	9
	Bezons	1
	<b>Total CA Argenteuil - Bezons</b>	<b>10</b>
<b>CA de Cergy-Pontoise</b>	Cergy	3
	Éragny	1
	Osny	1
	Pontoise	2
	Saint-Ouen-l'Aumône	2
	Vauréal	1
	<b>Total CA de Cergy-Pontoise</b>	<b>10</b>
<b>CA de la Vallée de Montmorency</b>	Montmagny	2
	Soisy-sous-Montmorency	1
	<b>Total CA de la Vallée de Montmorency</b>	<b>3</b>
<b>CA Le Parisis</b>	Franconville	1
	Franconville / Ermont	1
	Herblay	1
	Montigny-lès-Cormeilles	1
	Pierrelaye	1
	Sannois	1
	Taverny	2
	<b>Total CA Le Parisis</b>	<b>8</b>
<b>CA Roissy Porte de France</b>	Goussainville	2
	<b>Total CA Roissy Porte de France</b>	<b>2</b>
<b>CA Val de France</b>	Garges-lès-Gonesse/Sarcelles	1
	Gonesse	1
	Sarcelles	2
	Villiers-le-Bel	1
	Villiers-le-Bel / Gonesse	1
	<b>Total CA Val de France</b>	<b>6</b>
<b>CA Val et Forêt</b>	Ermont	1
	<b>Total CA Val et Forêt</b>	<b>1</b>
<b>CC du Haut Val d'Oise</b>	Persan	1
	<b>Total CC du Haut Val d'Oise</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>		<b>41</b>

Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation  
pour la ville et la cohésion urbaine

les contrats de ville

et

les conseils citoyens

# Ce que dit la Loi

- *La politique de la ville est conduite par l'Etat et les collectivités territoriales et est mise en œuvre au moyen des contrats de ville» (article 1er).*
- *Les contrats de ville sont conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et les EPCI (article 6).*

# Contrats de ville

## Ce que dit la Loi

Les contrats de ville fixent « ***les moyens humains et financiers mobilisés au titre des politiques de droit commun, d'une part, et des instruments spécifiques de la politique de la ville, d'autre part*** » (article 6)

# Les enjeux des contrats de ville

- **L'organisation des services de l'Etat aux différents niveaux territoriaux** pour favoriser la mobilisation des politiques de droit commun
- **La déclinaison des conventions interministérielles et partenariales au sein des contrats de ville**
- La mobilisation du droit commun **des collectivités locales, de l'ensemble des services de l'Etat et des opérateurs**
- **Le développement d'une approche qualitative de la mobilisation des politiques de droit commun**

# Les conseils citoyens

## CE QUE DIT LA LOI...

- **Un Conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville**
- **Les Conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics**
- **Les Conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des contrats de ville et participent à toutes les instances de pilotage y compris celles relatives au renouvellement urbain**
- **Les Contrats de ville définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des Conseils citoyens ainsi que des actions de formation.**

# Les conseils citoyens

## RAPPEL DES ENJEUX

- Favoriser une **expression libre et indépendante des acteurs du quartier**
- Associer les habitants, qui sont des acteurs/usagers non institutionnels de leur quartier, à **l'élaboration du projet de territoire**
- **Coordonner les initiatives d'habitants et associatives qui existent à l'échelle d'un quartier**
- **Permettre la co-construction des contrats de ville de l'élaboration à la mise en oeuvre**
- **Renforcer les initiatives et la mise en place de projets portés par les habitants eux-mêmes**

# Les acteurs

Solliciter l'ensemble des acteurs au-delà des administrations :

- **Les opérateurs et démembrements de l'Etat : Pôle Emploi, Etablissements publics culturels (scènes nationales, musées de France), Etablissements d'enseignement supérieur**
- **Les opérateurs de services publics : CAF, CPAM, La Poste, Chambres consulaires**
- **Les collectivités territoriales : Conseils généraux (action sociale, petite enfance), Conseils régionaux (Formation professionnelle, Université etc...)**

# Définitions

Le quartier vécu :

- **correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent** (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.).
- **conduit à identifier les institutions** auxquelles ils sont confrontés dans leur quotidien, **les infrastructures et équipements** auxquels ils ont recours, les associations auxquelles ils participent, et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

# Définitions

## Le quartier de veille active

- Correspond à **un quartier sortant** de l'actuelle géographie prioritaire.
- Il s'agit **d'y pérenniser les dynamiques et de capitaliser les acquis** au moyen d' :
  - ✓ Une **observation et d'un suivi préventifs** du quartier ;
  - ✓ Une **mobilisation renforcée de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat et des collectivités** ;
  - ✓ Un **maintien jusqu'à leur terme des contrats des adultes-relais pour poursuivre le soutien à la vie associative** dans le quartier ;
  - ✓ Une **pérennisation du cadre des PRE et d'un accompagnement global des enfants dans leur parcours scolaires**.

# Le rôle des acteurs du logement

Participer au niveau communal et intercommunal à la rédaction des contrats de ville et notamment à la phase diagnostic.

# Correspondants

Madame Chrystelle HENRY, chef du bureau politique de la ville à la  
direction départementale de la cohésion sociale  
[chrystelle.henry@val-doise.gouv.fr](mailto:chrystelle.henry@val-doise.gouv.fr) / tél. : 01-77-63-61-59

ET

Madame Anne MORIN-PELLET, délégué du Préfet en charge  
des nouveaux contrats de ville

[anne.morin-pellet@val-doise.gouv.fr](mailto:anne.morin-pellet@val-doise.gouv.fr)/tél. : 01-34-20-94-72  
(à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014)



25 JUN 2014 - 13H45  
SALON D'HONNEUR  
DE LA PREFECTURE

RENCONTRE  
DES ACTEURS DU  
LOGEMENT  
ET DE  
L'HÉBERGEMENT  
DANS LE VAL-D'OISE

# Questions ?